

Baccalauréats généraux et technologiques

L'organisation des examens nationaux dans les établissements du 2nd degré

Fiche technique

Organisation des épreuves facultatives

Le candidat peut s'inscrire à **deux épreuves facultatives au maximum**.

Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

Série	Matière	Modalité	Durée
Série : toutes séries - sauf sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) et sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	Langue vivante 3 étrangère ou régionale	orale ou écrite selon la langue	20 minutes (oral) ou 2 heures (écrit)
Sections européennes et de langues orientales	Évaluation spécifique de langue	Mixte (épreuve orale à 80% + contrôle continu 20%)	20 minutes préparation + 20 minutes épreuve
Toutes séries	Langue des Signes Française (LSF)	orale	20 minutes
Séries générales	Latin	orale	15 minutes
Séries générales	Grec ancien	orale	15 minutes
Toutes séries	Éducation physique et sportive	Pratique physique (/16) + entretien (/4) Note de pratique physique validée à 16 pour les sportifs de haut niveau Épreuve CCF ou ponctuel selon l'organisation académique	

Toutes séries	Arts : arts plastiques cinéma-audiovisuel danse histoire des arts théâtre	orale	30 minutes
Toutes séries	Musique	orale	40 minutes
Séries L ou ES	Informatique et création numérique	Orale (individuelle ou en groupe)	15 minutes par candidat